

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° AC001

1. Code d'identification unique du produit type

AC001

2. Identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011

Bande PP

Traçabilité : voir date de production sur étiquette et/ou sur le produit

3. Usage prévu du produit de construction

Matériaux de jointoiement pour plaques de plâtre

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011

Placoplatre
34 avenue Franklin Roosevelt
92282 Suresnes Cedex
<http://www.placo.fr>

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011

Non concerné

6. Systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011

Systèmes 4

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée, nom et numéro d'identification de l'organisme notifié

Non concerné

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée

Non concerné

9. Performances déclarées

	Réaction au feu	Résistance à la flexion (N)
Bande PP	F	NPD

Toutes les caractéristiques essentielles listées en première ligne de ce tableau correspondent à celles décrites dans la norme NF EN 13963 : 2005.

Les performances des produits identifiés au 2nd paragraphe ci-dessus sont conformes aux performances déclarées indiquées dans le tableau ci-dessus.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

A Suresnes, le 13/05/2014

Le directeur général
Monsieur Thierry Fournier



Placoplatre